



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : LE RUBAN BLEU

Date complète : 4 OCTOBRE 2026

Lieu : Triel sur Seine (78)

Autorité organisatrice : Yacht Club de TRIEL SUR SEINE

Quai Aristide Briand 78510 TRIEL SUR SEINE

Grade 5 A

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les paragraphes de l'AC type non utilisés dans ce document ne seront pas appliqués lors de la régate.

Préambule

Prévention des violences et incivilité

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 - Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.3 Les règlements fédéraux

1.4 Les règles de classe

1.6 La règle expérimentale RE21-01 Pénalité de départ alternatif sera appliquée. La définition de « Prendre le départ » est modifiée comme suit :

« Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit :

a) A ou après son signal de départ ou

b) Pendant les 5 dernières secondes avant son signal de départ »

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition « Prendre le départ », il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne pour réparer mais recevra une pénalité en temps : 1 minute sera ajouté à son temps de course pour la course de 4 milles et 1,30 minutes pour la course de 6 milles, à cela s'ajoute 1 minute supplémentaire par groupe de classe décalé.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC) ET PANNEAUX OFFICIELS

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

2.3 Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

3 COMMUNICATION [DP]

3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course, à partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.2 une VHF à bord est fortement recommandée, essentiellement pour des raisons de sécurité et sachant que le trafic commercial est prioritaire"

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe OSIRIS Habitable en conformité avec les règles de classe.

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 a) Pour chaque concurrent **majeur** en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant »

b) Pour chaque concurrent **mineur** en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

c) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

d) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
Equipage de 2 personnes	30 € par bateau
Equipier ou accompagnant supplémentaire	10 €

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription, jauges et contrôles :

Date	De	À
Samedi 03 octobre – Grutage	14h00	18h00
Dimanche 04 octobre - Confirmation des inscriptions	09h00	10h30

Briefing : dimanche 5 octobre – 10h00

8.2 Jours de course et heure du 1^{er} signal d'avertissement :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Dimanche 4 octobre 2025	11h 00

8.4 Maximum de courses : 5

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement sera donné après 15h00.

11 LIEU

L'emplacement de la zone de course est précisé en annexe.

12 PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

L'emplacement de l'évènement est défini en annexe « Emplacement de l'épreuve »

le parcours sera soit avec départ en temps compensés, soit un parcours temps sur temps selon la météo.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

14 CLASSEMENT

14.2 1 course devra être validées pour valider la compétition

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile est inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués vers 16 heures.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

YCT : Romain BOUVARD : 06.29.47.67.72 - yachtclub.triel@gmail.com

ANNEXE Emplacement de l'épreuve

